

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 janvier 2022

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos, le jeudi 20 janvier 2022 à 18 h 30, en vidéoconférence et en présentiel à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion  
Steve Roy

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

La présente séance a dûment été convoquée par Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

**En raison de la pandémie de Covid-19 et selon les recommandations de la Santé publique et des Services sociaux, les séances de la municipalité doivent se tenir à distance dans la mesure du possible. De plus l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 stipule que la municipalité devra publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité dès que cela sera possible.**

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assiste à la séance.

2022-01-024

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 janvier 2022.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé procède à la présentation des prévisions budgétaires 2022. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024.

2022-01-025

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – DÉPENSES ET RECETTES

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2022;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 janvier 2022

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million sept cent trois mille six cent quarante-trois dollars (1 703 643 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	422 057 \$
Sécurité publique	238 061 \$
Transport	488 238 \$
Hygiène du milieu	285 961 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	69 696 \$
Loisirs et culture	42 130 \$
Frais de banque	2 800 \$
Équipements régionaux	25 000 \$
Règlements d'emprunts	55 000 \$
Intérêts sur emprunts	74 700 \$
<b>Total des dépenses prévues :</b>	<b>1 703 643 \$</b>

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million sept cent trois mille six cent quarante-trois dollars (1 703 643 \$)**, les recettes étant réparties comme suit :

<b>Recettes spécifiques</b>		870 516 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrrages de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, CAUREQ, clairières et sablières, croissance TVQ)	49 801 \$	
Éolien	31 266 \$	
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	202 440 \$	
Compensation - Réseau local de voirie	154 600 \$	
Compensation - Terres publiques	77 066 \$	
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	207 365 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 426 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	11 572 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	33 310 \$	
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 730 \$	
Compensation des matières recyclables	15 000 \$	
Affectation du surplus anticipé	75 000 \$	
<b>Recettes basées sur le taux global de taxation</b>		203 487 \$
Immeuble de l'école primaire :	24 747 \$	
Péréquation :	178 740 \$	
<b>Recettes de la taxe spéciale</b>		5 871 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 65 659 700 \$ x 0,0055922 \$/100 \$		
<b>Recettes de la taxe foncière générale</b>		623 769 \$
Évaluation imposable de 65 659 700 x 0,95 \$/100 \$		
<b>Total des recettes prévues :</b>		<b>1 703 643 \$</b>

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 janvier 2022

**DE** diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-01-26**

#### **ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, totalisant la somme de **cent quarante-cinq mille dollars (145 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

**2022 : 40 000 \$**

**2023 : 90 000 \$**

**2024 : 15 000 \$**

**DE** diffuser le programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-01-27**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 2022-01 INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 »**

Madame la directrice générale, Joyce Bérubé, a transmis le projet du règlement numéro 2022-01 par courriel à tous les membres du conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2022-01;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Serge Fillion lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le règlement numéro 2022-01, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 ».

**QUE** le règlement numéro 2022-01 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2021**

La séance extraordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

**2022-01-28**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 janvier 2022**

**DE** lever la séance extraordinaire du 20 janvier 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale**  
**et greffière-trésorière**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale**  
**et greffière-trésorière**